

SAUVONS L'EAU!

N°37

LE MAGAZINE DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

JANVIER 2019



11^e programme

Les moyens d'agir pour sauver l'eau



MARSEILLE ENRAYE LA POLLUTION PAR TEMPS DE PLUIE P.4 - L'AUDE MODERNISE SES RÉSEAUX D'IRRIGATION P.7
- GRANDES ACTIONS POUR PETITS FONDS CÔTIERS P.9 - **BAROMÈTRE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES P.10** -
VERS UN CHANGEMENT DE PARADIGME EN AGRICULTURE P.17 - JAMY GOURMAUD, LE PASSEUR DE SAVOIR P.20

Eté 2018



L'agence a décerné plusieurs labels « rivière en bon état » :

- le 21 juin à la Sals et l'Aguzou dans l'Aude;
- le 5 juillet à l'Orb dans l'Hérault (en amont du barrage des Monts d'Orb) et à la Vis dans le Gard (depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Crenze);
- le 10 juillet aux Hautes-Tilles en Côte-d'Or;
- le 12 juillet au Vénéon (de l'aval de l'ouvrage EDF de Plan du Lac jusqu'à sa confluence avec la Romanche) dans l'Isère;
- le 28 août au Drugeon dans le Doubs;
- le 4 septembre au Rieurtort et la Gourdouze en Lozère;
- le 6 septembre au Galeizon dans le Gard.

25 juin



Les travaux de déconstruction du barrage de Lachaux sur le Fresquel, premier ouvrage supprimé pour la continuité écologique dans l'Aude, sont inau-

gurés par Jacques Dimon, président du syndicat du Fresquel, André Viola, président du Conseil départemental de l'Aude, Régis Banquet, président de Carcassonne Agglo et Dominique Colin de l'agence de l'eau, qui a financé l'opération à 80 %.

16 juillet

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise et l'agence de l'eau signent, à Narbonne, des conventions qui engagent 771 000 euros pour financer la préservation de zones humides et de lagunes et des économies d'eau.



Bernard Devic, président du PNR de la Narbonnaise et Dominique Colin, directeur régional de l'agence de l'eau.

38 M€

Le 17 juillet, Perpignan Méditerranée Métropole, le Département et la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, la Société hydroélectrique du Midi, le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes, l'État et l'agence de l'eau signent, à Perpignan, le contrat de rivière de la Têt et du Bourdigou (2017-2022). 38 M€ pour améliorer la qualité et le partage de l'eau.

17 juillet

Agnès Paquet, présidente du Syndicat de l'aire de lavage de matériels agricoles de Saint-Romain et Meloisey en Côte-d'Or, inaugure le nouvel ouvrage. Il peut accueillir une vingtaine de viticulteurs.



Grenoble Alpes Métropole dispose d'un nouveau captage d'eau potable

situé dans la Réserve naturelle régionale des Isles du Drac, à Vif. Coût des travaux : 3,6 M€.



13 septembre

Y. Prebay (agence de l'eau), S. Samblat (EDF), C. Mayoussier (VP eau de Grenoble Alpes Métropole) et C. Ferrari (président de Grenoble Alpes Métropole)



Le président de l'Asia, Gérard Raphanel, (deuxième à droite) avec les personnalités locales.

12 octobre L'Association syndicale d'irrigation de l'Ain (Asia) inaugure une station de pompage au Rhône à Lagnieu Saint-Martin, permettant le transfert d'environ 4 Mm³ initialement prélevés dans la nappe alluviale de l'Ain.



27 juin

La rivière Grenette

à Grane dans la Drôme est désormais libérée de 5 obstacles sur 7 km, au profit de la truite Fario ou de l'écrevisse à pattes blanches. La Fédération de pêche de la Drôme a porté les travaux, totalement subventionnés par l'agence de l'eau.

8000 m³



Y.Prebay (agence de l'eau), X.Dullin (président de Chambéry Métropole), M.Dantin (maire de Chambéry)

27 juillet. À Chambéry (73), un bassin de stockage des eaux pluviales d'une capacité de 8000 m³ et d'un coût de 15 M€ (dont 6,5 apportés par l'agence) protégera le lac du Bourget des pollutions en cas de fortes pluies.

7 septembre

Bièvre Isère Communauté protège ses eaux des pesticides. Elle inaugure une aire de lavage collective des pulvérisateurs et signe une charte pour la protection du captage prioritaire de Biesses, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, en présence de Martial Saddier, président du comité de bassin.



16 octobre

Dans le cadre d'une démarche de labélisation des zones d'activités durables de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur animée par l'Agence régionale pour l'environnement (Arpe), Gaëlle Berthaud (agence de l'eau) remet le

label Parc + aux parcs d'activités de Rousset et de Toulon Ouest.



édito

L'eau : enjeu majeur du XXI^e siècle...

Depuis sa création en 1964, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et plus largement les agences de l'eau de France, poursuivent un triple objectif : utiliser rationnellement les ressources en eau, lutter contre la pollution et protéger les milieux aquatiques. Depuis 2016, la lutte pour le maintien de la biodiversité est également inscrite dans ses missions.

Ce travail au long cours porte ses fruits, puisque 52 % des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et 86 % pour la Corse sont considérées comme étant de bonne qualité. Avec ce 11^e programme, doté de 2,6 milliards d'euros, les ambitions de l'agence de l'eau se renforcent encore, autour de quatre grands

“

L'agence de l'eau est au cœur du combat environnemental du Gouvernement.

”

enjeux : poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux ; continuer à économiser les ressources notamment grâce à l'innovation ; redonner un fonctionnement naturel aux rivières et zones humides et enfin garantir la solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés.

Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, et en agissant pour la préservation de la biodiversité, l'agence de l'eau est donc au cœur du combat environnemental qui constitue une priorité pour le Gouvernement. À son échelle, grâce à son expertise du terrain et des grands enjeux qui touchent notre pays et notre planète, elle agit aussi bien pour notre vie quotidienne que pour l'avenir de nos enfants.

Pascal Mailhos,
préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
président du conseil
d'administration de l'agence de l'eau

Avancées majeures pour enrayer la pollution par temps de pluie

Le contrat de baie de 2015, dont l'objectif est de préserver et de restaurer la qualité des eaux en mer et des écosystèmes, génère des résultats encourageants. La prise en compte de la pollution issue du ruissellement des eaux de pluie contribue à cette sensible amélioration. Explications.

Marseille, la cité phocéenne aux 21 plages, se situe dans une cuvette où le ruissellement pluvial s'est révélé comme une source majeure des problèmes de pollution des eaux de baignade. En effet, la pluie ruisselle sur le bitume des routes et des parkings, entraînant poussières, hydrocarbures et déchets dans les réseaux d'assainissement et finalement jusqu'à la mer par les déversoirs d'orage, avec des répercussions sur les plages et les fleuves côtiers. « Alors que quatre plages étaient menacées de fermeture, on a enclenché une concertation avec [l'ensemble des 39 communes de la communauté de Marseille](#), de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer, ce qui représente 130 kilomètres de côte. Plusieurs mesures ont été prises, comme la construction de bassins de rétention des eaux pluviales, la désimperméabilisation des sols dans les communes et les zones commerciales, un entretien des fleuves côtiers et des berges, une meilleure gestion des eaux usées et enfin une sensibilisation du grand public. Dix-huit mois ont été nécessaires pour mettre tout



■ 265 M€ sont mobilisés dans ce contrat de baie.

le monde d'accord et rassembler les 265 millions d'euros nécessaires à la mobilisation sur ce défi d'envergure », rappelle l'adjoint au maire de Marseille, Didier Réault. Des actions sont aussi menées avec le Parc national des Calanques qui se trouve impacté par les rejets. La station d'épuration de Marseille s'est modernisée et chaque commune a progressé sur sa gestion des

eaux pluviales. Bilan : à mi-parcours du contrat de baie, 75 % des actions sont déjà engagées ou réalisées, les quatre plages sont restées ouvertes et les espèces protégées comme le mérou ou le corb ainsi que les dauphins et baleines s'en portent mieux. Fort de ce succès, le contrat étend désormais son champ d'action jusqu'à Fos-sur-Mer, soit 40 kilomètres de côte en plus !

Objectif : adaptation au changement climatique

Le comité de bassin de Corse a adopté son plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Son vice-président, Saveriu Luciani, également président de l'Office hydraulique de Corse, explique en quoi le 11^e programme de l'agence de l'eau est fortement orienté sur l'adaptation des territoires au manque d'eau.

Ce 11^e programme marque un tournant dans la prise en compte du changement climatique, notamment en Corse. Comment comptez-vous agir pour répondre aux besoins de l'île en la matière ?

En commençant par faire évoluer les comportements vis-à-vis du changement climatique. Dans son 11^e programme, l'agence de l'eau fait des redevances qu'elle collecte un

outil incitatif pour réduire les consommations. Moins on consomme, moins on paie ! Sur l'ensemble du 11^e programme, dont 75 millions d'euros sont fléchés sur la Corse, l'adaptation au changement climatique va bénéficier de 40 % du montant total d'aides, plus encore que la lutte contre les pollutions ou la reconquête de la biodiversité. Nous avons réalisé un bilan de connaissances scientifiques sur l'évolution du climat, produit des cartes de vulnérabilité

afin d'identifier les territoires les plus menacés par le manque d'eau. L'heure est maintenant à l'action, y compris avec les élus de la nouvelle [Chambre des territoires](#), instituant à terme la solidarité entre tous nos territoires.

Quels sont les résultats que vous visez dans les zones les plus touchées ?

Nous recherchons un meilleur partage de la

40%
DES AIDES
pour le climat

L'agence régionale de la biodiversité sur les rails



Mireille Benedetti, conseillère régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et cheville ouvrière de la nouvelle Agence régionale de la biodiversité, dévoile ses projets pour la biodiversité.

Quels sont les grands projets en matière de biodiversité dans votre région ?

Nous avons créé *[l'Agence régionale de la biodiversité - Agence régionale pour l'environnement](#)* (Arb-Arpe), rassemblant les collectivités et les acteurs de notre région. Elle a aujourd'hui sa feuille de route, qui va prendre corps dans le cadre du 11^e programme, et fait l'objet d'une convention signée entre la Région, l'Arpe, l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'agence de l'eau et l'État. Nous avons tissé des liens avec tous les acteurs du territoire pour mieux prendre en compte leurs attentes. Un fonctionnement à l'image de celui de l'agence de l'eau, dans une démarche de co-construction.

Comment va se mettre en place ce programme d'action ?

Les actions commenceront avec le 11^e pro-

gramme. Notre objectif est de répondre aux priorités des collectivités et de leurs partenaires, notamment sur les montages de projets européens ou sur d'autres sujets en lien avec les enjeux de la reconquête de la biodiversité. Nous construisons par exemple une offre de formation dédiée aux élus, ambassadeurs de la biodiversité.

Ces formations seront déployées de façon décentralisée par le réseau national des agences régionales de l'environnement et l'AFB. Une autre belle dynamique pour la biodiversité démarrera en 2019. Baptisée "Territoire engagé pour la nature" (Ten), elle va encourager à s'engager dans une démarche de transition écologique, chacun à son rythme. D'ici 2020, année où la France accueillera à Marseille le Congrès mondial pour la Nature, la dynamique engagée aura eu - je l'espère - des répercussions sur les plans local, national, voire mondial.

ressource et des économies d'eau par l'amélioration des réseaux d'eau potable, mais aussi un effort d'épuration des eaux usées pour encourager leur recyclage, notamment au service de l'agriculture. Toutes nos actions visent à donner de la cohérence entre la gestion quantitative en période de sécheresse et les objectifs quantitatifs des masses d'eau; à optimiser la gestion des ouvrages existants; à mettre en œuvre des règles de partage de la ressource entre les besoins du milieu et les différents usages; à trouver des solutions techniques et des nouvelles pratiques d'économie d'eau; à développer les interconnexions et les transferts entre régions, et enfin à créer des ressources complémentaires ou de substitution.



■ 75 M€ vont à la Corse dans le cadre du 11^e programme.

Bilan
et
actions

10^{ème} programme

7 SUCCÈS CLÉS

- 109 ouvrages en rivière rendus franchissables
- 72 km de rivières restaurés
- 5 000 ha de zones humides restaurés ou préservés
- 14 plans de gestion de la ressource adoptés ou en cours de finalisation (sur 21 territoires déficitaires)
- 75 Mm³ d'eau économisés et 25,7 Mm³ substitués
- 90 % des 53 systèmes d'assainissement (Paca-Corse) financés
- 19 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents-habitants non-conformes aidées.

15 OPÉRATIONS COLLECTIVES

4 NOUVEAUX SAGE APPROUVÉS

800 M€ D'AIDES ACCORDÉS

6 650 OPÉRATIONS FINANCÉES



4 PRIORITÉS

- Gérer la ressource en eau en privilégiant les économies d'eau.
- Favoriser l'infiltration des eaux dans les sols en ville.
- Restaurer les cours d'eau dans un contexte de climat méditerranéen.
- Organiser les mouillages en mer et restaurer les habitats pour la biodiversité.

« Nous sommes le guichet unique de l'eau du bassin versant »

Une nouvelle étape dans la gestion de l'eau a été franchie l'année dernière avec la création de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche. Pascal Bonnetain, son président, explique cette évolution et les actions mises en place.

Quels bilans faites-vous sur votre territoire du 10^e programme d'actions 2013-2018 de l'agence de l'eau ?

Sur cette période, grâce à l'accompagnement de l'agence de l'eau, 40 millions d'euros ont été investis dans une centaine d'actions inscrites au contrat de rivière de la vallée de l'Ardèche. Nos efforts ont porté sur l'entretien des rivières et l'optimisation des performances épuratoires. Nous avons aussi défini, le long de l'Ardèche, 16 sites pour sécuriser la pratique de loisirs et de baignade tout en préservant les écosystèmes aquatiques. Nous avons ainsi abordé l'eau dans sa globalité, aussi bien les enjeux environnementaux, qu'économiques, touristiques, résidentiels, agricoles...

Cette vision globale vous a-t-elle conduit à revoir votre gouvernance ?

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les trois syndicats de rivière – [Ardèche Claire](#), [Beaume Drobie](#) et [Chassezac](#) – ont fusionné au sein d'une structure unique, l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche. La nouvelle entité, qui assure la compétence Gemapi, a été souhaitée par les onze communautés de com-

munes et d'agglomération du bassin afin de mutualiser les capacités d'intervention autour d'une même vision. Nous sommes désormais un guichet unique de l'eau, garant de la cohérence des actions pour les 150 communes et collectivités du bassin versant.

Que prévoit le contrat de rivière 2017-2021 ?

Aujourd'hui, l'ensemble du bassin versant est couvert par des démarches. Sur la vallée de l'Ardèche, doté de 43 millions d'euros sur ses trois premières années, le contrat de rivière 2017-2021 prévoit 143 opérations. Sur la vallée du Chassezac, le contrat de rivière 2014-2020 représente 27 millions d'euros, et sur la Beaume et la Drobie, il a été évalué à 12 millions d'euros pour 2015-2021. L'objectif commun est de retrouver les fonctionnalités des milieux pour des rivières autosuffisantes. Les actions prévoient notamment huit projets de restauration de l'hydromorphologie des rivières ; de réduire les fuites dans les réseaux ; de suivre la qualité de l'eau des sites de baignades... Ce programme intègre aussi la nécessité d'une adaptation du territoire aux effets du changement climatique.



Contrats de rivière de la vallée de l'Ardèche 2017-2021

RÉPARTITION DES ACTIONS

- 55 % : qualité de l'eau, dont un tiers pour l'épuration des effluents du secteur d'Aubenas
- 20 % : économie d'eau
- 13 % : restauration et fonctionnalité des milieux
- 7 % : loisirs liés à l'eau
- 4 % : animation, sensibilisation, structuration

Bilan et actions

10^{ème} programme

6 SUCCÈS CLÉS

- 543 ouvrages en rivière rendus franchissables
- 160 km de rivières restaurés
- 17 plans de gestion de la ressource adoptés
- 17 Mm³ économisés et 14,5 Mm³ substitués
- 36 nouveaux plans d'actions "captages prioritaires" validés
- 18 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents-habitants non-conformes aidées

69 CONTRATS SIGNÉS

- 25 contrats de rivière
- 20 contrats thématiques
- 4 contrats d'agglomération
- 13 opérations collectives
- 7 partenariats à une échelle supra-locale, voire régionale

988 M€ D'AIDES ACCORDÉS

12 700 OPÉRATIONS FINANCÉES



2 PRIORITÉS

- Préserver les 28 nappes identifiées comme stratégiques pour l'eau potable.
- Accompagner l'émergence de thématiques nouvelles
 - > Multiplier par 3 le nombre de stations produisant et valorisant du biogaz
 - > Multiplier par 4 la surface désimperméabilisée en ville
 - > Financer au moins un pilote sur la réutilisation des eaux usées traitées.

Moderniser les réseaux d'irrigation pour préserver la ressource



■ Signature le 4 juillet à Olonzac du contrat de canal d'Olonzac-Homps.

Face à la situation préoccupante des ressources en eau du bassin versant de l'Aude, le contrat de canal d'Olonzac-Homps et celui du canal de La Robine ont permis de diminuer significativement les prélèvements dans le fleuve.

Signé en juillet dernier, le contrat de canal d'Olonzac-Homps va permettre d'économiser 1,3 million de m³ d'eau agricole par an, soit une réduction de 40 % du prélèvement d'eau. Les travaux réalisés de 2019 à 2021 porteront sur la modernisation du système d'irrigation sous pression, déjà présent sur 2 000 hectares, la mise sous pression d'un ouvrage gravitaire sur 300 hectares à Homps et par la suite, sur l'extension du réseau sur 300 hectares. « *Nous nous sommes engagés à l'unanimité afin de rendre les réseaux plus efficaces dans l'objectif d'économiser l'eau, commente Denis Carretier, président de l'Asa (Associations syndicales autorisées) d'Olonzac-Homps et de la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie. Il s'agit à 95 % d'irrigation de vignes, où les nouvelles bornes installées vont permettre un pilotage plus fin. Nous avons la culture de l'eau, il faut être force de propositions pour s'adapter au changement climatique qui s'amplifie d'année en année. Économiser la ressource est un bon début, mais nous avons aussi besoin de volumes de stockage pour pérenniser nos cultures.* » Ce programme d'investissement de près de 10 millions d'euros est financé à 17 % par l'agence de l'eau.

Autre action collective probante soutenue à hauteur de 30 % par l'agence de l'eau :

contrat de canal de La Robine des Asa hydrauliques de l'Est Audois mis en œuvre de 2015 à 2018. La réparation des prises d'eau agricoles, l'installation de dispositifs de comptage des volumes d'eau prélevés, la rénovation d'ouvrages d'irrigation ou encore la mise sous pression de 650 hectares génèrent une réduction de 25 % des prélèvements dans l'Aude, soit 25 millions de m³ par an. Autant de mesures cruciales pour gérer durablement les besoins des milieux et des usages.



■ Le canal de La Robine.

Bilan
et
actions

10^{ème} programme

7 SUCCÈS CLÉS

- 110 ouvrages en rivière rendus franchissables
- 120 km de rivières restaurés
- 12 plans de gestion de la ressource adoptés
- 15 ressources stratégiques délimitées
- 156 Mm³ économisés
- 34 nouveaux plans d'action captages prioritaires validés
- 3 000 hectares de zones humides restaurés

58 CONTRATS SIGNÉS

- 8 contrats de canaux
- 10 contrats de milieux
- 9 contrats de bassin versant
- 5 contrats d'agglomération
- 9 opérations collectives
- 4 contrats avec les chambres d'agriculture

557 M€ D'AIDES ACCORDÉS

11 650 OPÉRATIONS FINANCÉES



2 PRIORITÉS

- Mettre en œuvre les projets d'économie d'eau et de substitution dans les plans d'action des 16 PGRI en Occitanie.
- Engager les plans d'action sur les 66 captages prioritaires et préserver les 27 nappes identifiées comme stratégiques pour l'eau potable.

SAONE-
DOUBS

« Nous allons dans le bon sens avec des contrats plus réalistes »

La préservation des milieux est inhérente à la politique de l'agence de l'eau et se mène en collaboration avec les acteurs du territoire. Interview d'Annick Bernardin-Pasquet, représentante de France Nature Environnement Bourgogne au comité de bassin et vice-présidente de la commission géographique Saône-Doubs.



■ Ouvrage emblématique, la Planche de Juhans à Ruffey-sur-Seille a fait l'objet d'une nouvelle répartition des débits.

Quelles sont les priorités environnementales du territoire ?

L'agriculture, à 47 % tournée vers l'élevage, est une activité importante. Nous avons la chance de compter encore de nombreuses prairies humides et des tourbières, écosystèmes abritant une biodiversité très riche. Le premier impératif est la réduction des pesticides puisque les pollutions ont des conséquences sur la qualité de l'eau et sur l'environnement en général. C'est un autre système qu'il faut instaurer, mais avec moins de 6 % en bio, la Bourgogne est en retard sur les conversions et l'agroécologie. L'autre grand enjeu, c'est la restauration de la continuité écologique. Il faut la rétablir au maximum pour préserver la faune et la flore.

Comment se passe la collaboration avec l'agence de l'eau et quels sont les projets mis en œuvre ?

Nous avons des échanges très constructifs

avec les interlocuteurs de l'agence de l'eau, car nous partageons la même sensibilité sur l'environnement. Je pense qu'il est sain de relier les problématiques de la biodiversité à celles de l'eau, mais il faut que cela se traduise dans les faits. Le contrat de travaux sur le bassin versant de la Seille mis en œuvre sur 2017-2018 (lire ci-dessous) est un bon exemple. Focalisé sur l'aspect hydromorphologique, il a donné des actions concrètes dont la durabilité dépend de la concertation avec tous les acteurs garants de ces enjeux.

Contrat de la Seille : une restauration durable

Faisant suite à une étude du fonctionnement morphodynamique du bassin versant, le contrat de travaux de la Seille est centré sur la restauration morphologique des cours d'eau et sur le rétablissement de la continuité écologique. 27 actions, pour un budget d'1,5 million d'euros, ont été conduites sur la période 2017-2018. Une volonté de gestion durable qui découle de la coordination de 2 régions, 3 départements et 218 communes composant ce bassin.

Bilan
et
actions

10^{ème} programme

7 SUCCÈS CLÉS

- 258 ouvrages en rivières rendus franchissables
- 120 km de rivières restaurés
- 7 plans de gestion de la ressource adoptés
- 8 Mm³ économisés
- 79 nouveaux plans d'actions captages prioritaires engagés sur un total de 111
- 1 800 hectares de zones humides restaurés
- 44 systèmes d'assainissement par temps de pluie améliorés

60 CONTRATS SIGNÉS

442 M€ D'AIDES ACCORDÉS



2 PRIORITÉS

- Redonner un caractère plus naturel aux rivières modifiées.
- Lutter contre les pollutions : 94 stations d'épuration seront réhabilitées et 24 nappes stratégiques pour l'eau potable seront préservées.



MÉDITERRANÉE

Grandes actions pour petits fonds côtiers

Le 11^e programme affiche dans ses priorités la restauration de la biodiversité, notamment en milieu marin. Il combine des actions destinées à préserver les petits fonds côtiers et à restaurer les habitats, tout en poursuivant le combat contre les pollutions.

Lutte contre les pollutions, organisation des mouillages afin de ne plus dégrader les habitats des petits fonds côtiers et restauration écologique, telles sont les trois grandes orientations de la politique Mer inscrites dans le 11^e programme d'actions de l'agence de l'eau. « *Outre l'amélioration constante de la qualité de l'eau, notre ambition est de réduire les pressions actuelles sur les herbiers marins, essentiellement les posidonies et les coraligènes, avant de pouvoir les restaurer,* explique Pierre Boissery, expert eaux côtières et littoral méditerranéen au sein du département planification et programmation de l'agence. *Nous nous sommes fixés comme objectif de sauvegarder 25 % des secteurs d'herbiers aujourd'hui menacés. Nous priorisons les zones où il existe une forte pression, comme les Calanques entre Marseille et La Ciotat, Agde ou encore Saint-Tropez.* »

Essentielles à la vie sous-marine, ces biocénoses jouent un rôle de nurserie et de garde-manger pour un grand nombre d'animaux. Elles contribuent aussi à la protection des côtes en atténuant l'impact de la houle et des vagues. Pour toutes ces raisons, leur préservation représente

un enjeu majeur et passe par l'organisation du mouillage des navires de plaisance, l'une des principales causes de leur destruction. Si l'interdiction de jeter l'ancre représente la solution ultime, des aménagements sont possibles, comme l'installation de bouées de service sur lesquelles les bateaux pourront s'amarrer. En complément des actions soutenues par l'agence de l'eau et dans le cadre du Plan d'action pour le milieu marin, les usagers du littoral seront aussi sensibilisés à l'utilisation de Donia, une application permettant de positionner son bateau en fonction de la nature des fonds.

Autre action: la restauration écologique dans les zones portuaires. Des habitats artificiels, de type herbiers maritimes, seront aménagés dans les petits fonds. Ils abriteront des poissons, durant un ou deux cycles de croissance, qui pourront se reproduire et grandir.

Enfin, le soutien à la R&D sera poursuivi pour appréhender les enjeux liés aux nouvelles molécules présentes dans l'eau, en particulier celles issues des produits pharmaceutiques.



■ La plaisance est la cause principale de la destruction des posidonies.



■ Objectif : sauvegarder 25% des secteurs d'herbiers menacés.

Succès du
10^{ème} programme

QUESTION À Gilles d'Ettore

Maire d'Agde

Comment protégez-vous les fonds marins ?

Agde possède 14 kilomètres de plages et l'unique île de la région Occitanie. Les milieux et espèces autour de l'île de Brescou, notamment l'herbier de posidonies, sont préservés depuis 2014 des ancres des bateaux de plaisance par l'installation d'une trentaine de mouillages écologiques. Sur 35

30
mouillages
écologiques

hectares, les embarcations ont l'obligation de s'accrocher gratuitement à ces bouées et de ne plus jeter l'ancre n'importe où. Les plaisanciers, les pêcheurs et les clubs de plongée sont sensibilisés régulièrement à ce dispositif. La direction du milieu marin de la Ville effectue une campagne annuelle de relevés afin d'évaluer notre initiative. Et les résultats sont bons, l'herbier de posidonies gagne du terrain.

Depuis cette année, Agde est aussi l'un des quatorze sites pilotes choisis par le ministère de l'Environnement pour la reconquête de la biodiversité. Il s'agit de préserver la faune et la flore grâce à la pose de micro-récifs artificiels. Par exemple, sur la bande des 300 mètres, l'idée est d'installer ces zones de nurserie pour les juvéniles sous les bouées de balisage.

Environ

10 M€

Le budget annuel moyen
du 11^e programme
pour la politique Mer.

Eau et milieux aquatiques

Qu'en pensent les Français ?

Les agences de l'eau, l'Agence française pour la biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire publient le baromètre 2018 de l'opinion des Français sur l'eau et les milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop.



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE est le sujet environnemental qui préoccupe le plus, juste devant la biodiversité et la qualité de l'eau potable.



LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DES RIVIÈRES ET DES EAUX SOUTERRAINES est la priorité dans le domaine de l'eau.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS dans leur région est satisfaisante.



L'INFORMATION SUR LES GESTES POSSIBLES pour préserver la qualité des rivières est utile, ce qui témoigne de la volonté de s'investir à titre personnel.

Nominations

Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, succède à Pascal Bouillon à la présidence du conseil d'administration de l'agence de l'eau.



■ Pascal Mailhos

François Rollin remplace Laurent Tessier à la direction de la délégation de l'agence de l'eau à Besançon. Il était auparavant directeur de l'agence Nord Franche-Comté de l'ONF.



■ François Rollin

Chantal Moreau est la nouvelle secrétaire générale de l'agence de l'eau. Elle était directrice des Fonds européens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



■ Chantal Moreau

Eau & climat

Signez la charte d'engagement !



Le colloque « Eau et climat » organisé par les agences de l'eau a mobilisé près de 800 participants. Pour que la dynamique de mobilisation continue, les comités de bassin invitent les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations... à signer la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique.

Les temps forts du colloque et la charte sur www.eaurmc.fr

Parutions

Eau et climat : agir pour ne pas subir
Recommandations à l'attention des élus et des décideurs économiques.
Agences de l'eau - 8 pages - Novembre 2018
www.eaurmc.fr



Avenir de l'eau

Donnez votre avis !

Jusqu'au 2 mai prochain, les présidents des comités de bassin et le préfet coordonnateur de bassin invitent les Français à donner leur avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation des grands bassins hydrographiques pour les années 2022 à 2027. Leur avis est attendu sur les enjeux et les pistes d'action pour garantir la qualité de l'eau, partager la ressource dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, préserver la santé des milieux aquatiques, prévenir le risque d'inondation...

Collectivités, entreprises, associations, sont également invitées à répondre.

Participez et accédez aux documents sur le site EauFrance.





11^e programme

Les moyens d'agir pour sauver l'eau

Depuis 1964 et l'avènement de la gestion de l'eau par grand bassin, les agences de l'eau fonctionnent par programmes pluriannuels. Le 11^e est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et mobilise plus de 2,6 milliards d'euros sur 6 ans à l'échelle des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Sa priorité absolue reste celle affichée dans la directive-cadre sur l'eau de 2000 – le bon état des eaux – mais elle doit aussi répondre aux nouveaux enjeux de la société, dont celui de s'adapter au réchauffement climatique.





■ Dans la vallée de la Beaume, en Ardèche, cohabitent corridor fluvial (trame bleue), ripisylves, vergers en plaine alluviale et coteaux boisés (trame verte).

La préparation n'a pas été un long fleuve tranquille en raison de l'effort de réduction des dépenses publiques exigé par le gouvernement, mais elle a démontré une chose fondamentale : l'importance du sujet « eau » dans le pays. Adopté en septembre dernier par les membres des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse après deux ans de concertation et de mobilisation pour conserver des capacités de financement à la hauteur des enjeux, ce 11^e programme garantit les moyens d'agir. Construit dans une logique de priorisation des actions, il mobilisera d'ici à 2024 plus de 2,6 milliards d'euros.

Lutte intensive contre toutes les formes de pollution

« Notre priorité absolue, c'est le bon état des masses d'eau et des milieux aquatiques », commente Laurent Roy, directeur de l'agence de l'eau. Sur cette base, des choix sont opérés en lien avec les progrès déjà accomplis, de sorte à investir là où les urgences se font le plus sentir. « Nous avons beaucoup progressé sur la modernisation des systèmes d'assainissement et le traitement des gros rejets industriels, poursuit Laurent Roy. Nous allons maintenant mettre l'accent sur la pollution des eaux par temps de pluie, sur les pollutions diffuses, notamment agricoles en raison du recours aux pesticides, car elles impactent l'alimentation en eau potable, et sur les nouveaux polluants que l'on retrouve dans les effluents, par exemple les médicaments ».

Économies d'eau à tous les niveaux

Car l'eau, cette ressource vitale, reste fragilisée par les besoins de l'homme et les dommages que celui-ci inflige à la planète. Gérer les quantités d'eau disponibles dans un contexte où les tensions sur la ressource s'accroissent sans cesse est la deuxième grande priorité de ce programme. 40% du bassin Rhône-Méditerranée est déjà déficitaire en eau, alors que la réalité du réchauffement climatique va aggraver la situation : températures plus élevées l'été, répartition des précipitations vraisemblablement modifiée avec des périodes de sécheresse plus longues et plus fréquentes et une concentration croissante des pluies lors

Le 11^e programme mobilise plus de 2,6 Md€ <

d'épisodes intenses potentiellement destructeurs, chutes de neige en baisse... L'enjeu pour l'agence de l'eau est limpide : des économies d'eau à tous les niveaux. « Nous allons agir dans le cadre de démarches collectives en poursuivant le déploiement des Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), indique le directeur de l'agence. Tous les usages sont concernés par cette exigence d'économie : lutter contre les fuites dans les réseaux, adopter des techniques d'irrigation et des systèmes de production agricole plus économes, changer pour chaque citoyen, son comportement afin d'éviter



■ La ville de Vienne vise une économie de 1,3 million de m³ d'eau potable par an grâce au remplacement de 6 kilomètres d'une canalisation vieille de 40 ans.

les gaspillages ... ». Si ces économies ne suffisent pas, des ouvrages de substitution (retenues de stockage, transfert d'eau ...) pourront également être soutenus. Autre voie d'exploration : celle de l'innovation. Un soutien plus intensif à la recherche de solutions innovantes, le plus souvent basées sur la nature, est prévu, notamment sur la thématique de la désimperméabilisation en ville pour laisser l'eau s'infiltrer dans le sol. Car les meilleurs stockages ne sont-ils pas les nappes ?

Restauration morphologique des cours d'eau

Ce qui est voulu par ce 11^e programme, c'est bien le bon état écologique des masses d'eau. Pour ça, améliorer la qualité de l'eau, l'économiser, ne suffisent pas. C'est le bon fonctionnement des écosystèmes qu'il faut viser : en restaurant les zones humides, en s'attachant à lutter contre les dégradations morphologiques et les ruptures de continuité des cours d'eau, qui concernent environ 75 % des rivières du bassin. Des milieux qui fonctionnent bien sont en effet moins vulnérables et plus résilients. Ils contribuent à une meilleure adaptation au changement climatique, tout en rendant de multiples services : ils réduisent l'ampleur des inondations lors des crues, favorisent la biodiversité et améliorent la qualité générale de l'eau. « La ressource en eau dépend étroitement du bon état de ces milieux et d'un fonctionnement satisfaisant des écosystèmes », assure Laurent Roy.



QUESTIONS À Martial Saddier

Les agences de l'eau se sont battues pour sauvegarder leur capacité d'intervention. Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, revient sur cette lutte construite sur la présentation des résultats concrets déjà obtenus et des enjeux majeurs qu'il reste à relever pour la qualité des eaux en France.

« La mobilisation des collectivités a été entendue »

Le 11^e programme a été largement voté. Mais il s'est construit dans des conditions difficiles en raison de la volonté de l'État de diminuer les dépenses publiques...

Absolument. Je dirais même qu'au-delà du financement de ce 11^e programme, c'est l'existence même des agences de l'eau qui était menacée, et donc la réalité d'une gestion de l'eau par bassin. Nous avons beaucoup argumenté sur les résultats obtenus par les agences et sauvegardé à la fois la pérennité d'un modèle qui fait ses preuves quotidiennement dans les territoires, et ses capacités d'intervention. La mobilisation des collectivités, que j'ai relayée au niveau parisien, a été entendue. Un rééquilibrage progressif des ressources entre les agences a été décidé, favorable à nos bassins Rhône-Méditerranée et Corse avec un gain de 135 millions d'euros de recettes sur six ans. Ce gain permet de remonter notre capacité d'intervention à un peu plus de 2,6 milliards d'euros. Nous avons aussi obtenu que la Caisse des dépôts et consignations se mobilise aux côtés des banques privées pour proposer des prêts courant jusqu'à 60 ans, à des taux très attractifs, pour un total de 2 milliards d'euros sur 5 ans. Nous restons toutefois extrêmement vigilants sur ces questions de financement.

Quels sont les points clés de ce nouveau programme ?

L'agence dégagera 1,3 milliard sur le petit cycle de l'eau, ce qui n'est pas rien et visera en priorité les zones les plus fragiles, où elle travaillera par contrat supra-communal. Le deuxième volet majeur est celui de la restauration des zones humides et des cours d'eau, à hauteur d'au moins 300 kilomètres de cours d'eau. Autre montant en augmentation, celui dédié à la lutte contre les pollutions du secteur agricole et à notre capacité à ne plus gaspiller l'eau potable. Et puis, bien entendu car c'est un enjeu essentiel, l'adaptation au changement climatique bénéficiera de 40 % du montant total des aides.





■ La renaturation de la Leysse, à Chambéry, vise à protéger les habitants d'une crue centennale.

2
NOUVEAUX
appels
à projets

...

Solidarité entre les territoires

Quatrième pilier, enfin, de ce programme ambitieux : la solidarité entre les territoires. L'agence de l'eau se mobilisera de plus en plus en faveur des territoires ruraux dont les capacités d'investissement sont insuffisantes pour faire face aux enjeux. Dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, ils pourront accéder à un large panel d'aides, à un taux allant jusqu'à 70 %, au lieu de 30 % et 50 % actuellement. Ce sont les collectivités qui feront l'effort de se structurer au niveau adéquat, en recherchant la solidarité intercommunale, qui bénéficieront en priorité de ces aides. De même, l'agence veillera à la définition des politiques de préservation et gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques à la bonne échelle, celle du bassin versant. Dès les premiers mois de 2019, deux nouveaux appels à projets seront lancés : l'un en

1,3 Md€ est dédié au petit cycle de l'eau <

lien avec le changement climatique, pour agir plus vite et plus fort là où cela chauffe, et l'autre en lien avec la biodiversité, pour intervenir sur les espaces connectés avec les milieux aquatiques, par exemple les réseaux de bocage entourant les zones humides. Ce que l'agence nomme aujourd'hui la trame turquoise – verte et bleue – fondamentale pour le maintien des équilibres.

Baisse de la pression fiscale

Les redevances collectées par l'agence de l'eau incitent à réduire les pressions exercées sur les milieux aquatiques et permettent de financer les interventions. Elles sont payées par chaque usager en fonction de sa consommation d'eau et/ou de sa pollution rejetée dans le milieu naturel. C'est le principe pollueur/préleveur-payeur.

Ce 11^e programme, pour lequel il est prévu de collecter 3,1 milliards d'euros entre 2019 et 2024, reste dans la continuité du précédent, mais il opère quatre ajustements essentiels. Il incite à des comportements plus vertueux dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ; il maintient la pression fiscale sur les pollutions toxiques ; il simplifie le système des redevances et enfin, il diminue la pression fiscale principalement au profit des ménages.

QUESTION À Saveriu Luciani

Vice-président
du comité
de bassin
de Corse



Quels sont les points positifs et saillants de ce 11^e programme ?

« La Corse est confrontée à trois enjeux majeurs : quantitatif, qualitatif et énergétique. Dans sa réalité profonde, elle doit très largement se pencher sur la qualité de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement. Avec une donnée tout à fait particulière : l'afflux touristique de l'été, qui suppose de surdimensionner certains équipements. Il est donc intéressant que le petit cycle de l'eau reste prépondérant dans ce 11^e programme. En Corse – et c'est là un chiffre très significatif – 15 % de la population ne boit pas une eau conforme. De gros efforts sont nécessaires dans les bassins ruraux ; sans compter que l'augmentation des températures va de pair avec un tarissement important de la ressource en eau : dans certaines zones très vulnérables, on enregistrera d'ici trente à quarante ans, des quantités en baisse de 30 à 40 %.

” 15% de la population en Corse ne boit pas une eau conforme. “

Un autre enjeu majeur est de mutualiser les investissements, ce qui passe par une gouvernance de l'eau mieux identifiée. Pour moi, il y a urgence à intervenir de manière concertée. La question de l'eau ne peut s'envisager que dans une vision combinée de nos trois documents phares : le plan de bassin d'adaptation au changement climatique et ses déclinaisons par région, le 11^e programme et notre programme d'aménagement hydraulique (Acqua Nostra 2050). C'est dans cette logique que nous allons faire le tour de la Corse, pour prioriser les actions et les programmations d'investissement. »

Les « plus » du 11^e programme

- Davantage de moyens pour l'adaptation au changement climatique: **40 % des actions concernées, soit 1 milliard sur 6 ans**
- Une volonté de solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés sur les sujets d'eau potable et d'assainissement: **250 M€** (60 % pour l'eau potable et 40 % pour l'assainissement)
- L'accompagnement à la restructuration des compétences sur les territoires: **26 M€**
- Le maintien des capacités d'intervention sur les sujets innovants: **40 M€**



À VOIR!

Sauvons l'eau !

Film de présentation du 11^e programme 2019-2024
www.eaurmc.fr



■ Cette zone humide permet de recueillir les eaux de l'espace public de la Zac Teisseire, à Grenoble.

2,64 Md€

La capacité d'intervention de l'agence de l'eau au titre de ce 11^e programme, sur la période 2019-2024.

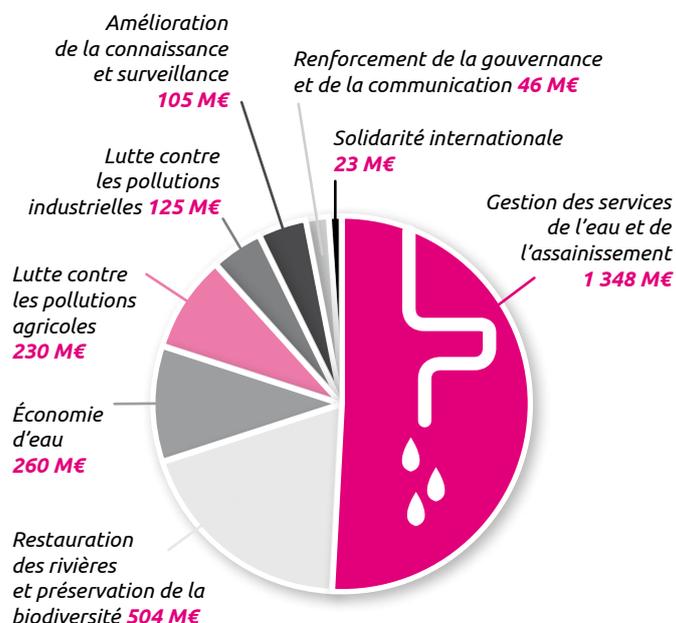


Une somme qui va générer

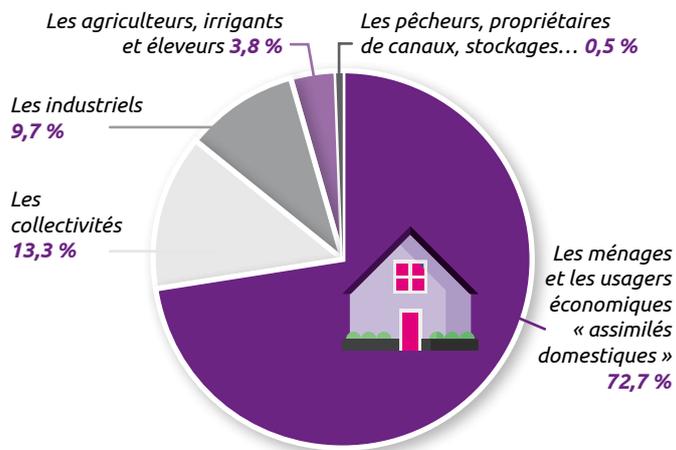
7,5 Md€ DE TRAVAUX

12 500 EMPLOIS INDUITS environ.

LES AIDES DE L'AGENCE



QUI FINANCE LE 11^E PROGRAMME ?



Recherche substances toxiques dans l'eau

La Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (Cabeme) veut réduire la présence de substances dangereuses dans l'Orb. Une action collective soutenue par l'agence de l'eau a permis d'engager les industriels dans la démarche.

« Nous analysons la présence de substances toxiques dans l'eau depuis dix ans, bien avant la mise en place de la réglementation en vigueur, explique Fabien Dader, chef de service qualité du milieu et opération sur ouvrages au sein de la direction eau et assainissement de la Cabeme (Hérault). Nous voulons réduire les pollutions et améliorer la qualité des eaux de nos cours d'eau ». Dans le cadre d'une action collective soutenue par l'agence de l'eau, l'agglomération a donc lancé en 2008 un vaste état des lieux auprès des entreprises potentiellement génératrices de rejets toxiques. Elle a démarré ses investigations par toutes les zones industrielles implantées sur son territoire où des stations de mesures ont été installées pour analyser l'état des rejets et étudier les sources de pollution non domestique. À la clé, le recensement et la classification de plus de 200 entreprises, raccordées au réseau d'eaux usées collectif, en fonction de leurs rejets. « À la suite de ces analyses, un travail de mise en conformité des industriels a été engagé avec nos services techniques afin de limiter les rejets, en métaux principalement, dans l'eau, précise Fabien Dader. Nous poursuivons actuellement ce projet notamment auprès des garages et des déchèteries ».



■ L'Orb, qui traverse Béziers, s'étire sur plus de 135 km, dans les départements de l'Aveyron et de l'Hérault.

La Cabeme a poussé ses recherches plus loin. Elle mène en parallèle depuis 2012 un projet sur les rejets de substances médicamenteuses, en partenariat avec la polyclinique Saint-Privat de Boujan sur Libron et le centre hospitalier de Béziers.

une ? à



Alain Boisselon

Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux (Unicem) Auvergne-Rhône-Alpes

Quelles sont les grandes orientations, pour l'industrie, du 11^e programme ?

J'ai apporté mon point de vue à ce 11^e programme, sans dogme ni opinion tranchée. D'importants efforts ont été effectués ces dernières années par les industriels. En dix ans, le niveau des concentrations en métaux dans l'eau a été divisé par six. Mais il reste encore d'importants défis à relever. Ce 11^e programme opère une simplification du dispositif de redevances basé sur le principe pollueur-payeur. Il me semble logique que les industries polluantes ac-

quittent une redevance plus élevée que celles ayant effectué des efforts. Cela apporte des moyens supplémentaires pour favoriser les investissements dans des opérations destinées à réduire encore plus les émissions de polluants et les consommations d'eau. Autre point: les toxiques, pour lesquels la pression ne doit pas se relâcher. La collaboration entre industries et collectivités fait aujourd'hui consensus pour réduire la pollution dispersée sur le territoire et pour garantir une meilleure qualité de l'eau et des réseaux.

Bilan
et
actions

10^{ème} programme

INDUSTRIE : 3 SUCCÈS CLÉS

- Réduction attendue de **43 tonnes de substances polluantes** dans le milieu naturel.
- **410 tonnes d'aluminium** rejetées en moins dans la mer grâce à l'investissement de l'entreprise Altéo.
- **52 opérations collectives soutenues** (52 M€ de subventions, dont 60 % alloués aux travaux de réduction des toxiques).

3 141 OPÉRATIONS FINANCÉES

131 M€ D'AIDES ACCORDÉS dont

102 M€ POUR SUPPRIMER LES MICROPOLLUANTS

10 M€ POUR ÉCONOMISER L'EAU



3 PRIORITÉS

- **Soutenir des opérations individuelles**
 - > **Réduire** les émissions de polluants les plus significatives
 - > **Anticiper** les nouvelles normes sur les émissions industrielles (IED)
 - > **Réduire** les prélèvements et consommations d'eau.
- **Soutenir des opérations collectives contractuelles.**
- **Réduire la pollution toxique dispersée sur les territoires.**

« Vers un changement de paradigme en agriculture »

À la croisée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, l'agriculture est au cœur du 11^e programme. Jean-Marc Fragnoud, agriculteur, vice-président du comité de bassin Rhône-Méditerranée et membre associé de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, évoque la stratégie définie autour de ce sujet majeur.



■ Jean-Marc Fragnoud est vice-président du comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Quels sont les points cruciaux pour le monde agricole, que va soutenir ce 11^e programme ?

Il est important de souligner que dans un contexte de contraintes budgétaires, l'agriculture est préservée via des aides axées en premier lieu sur la réduction des pollutions et sur l'économie de la ressource en eau. De plus, l'accroissement de la redevance pour

pollutions diffuses au niveau national permet de conforter l'aide à la conversion en agriculture biologique avec une enveloppe supplémentaire de 40 millions d'euros. Par ailleurs, les crédits du plan Ecophyto, de l'ordre de 24 millions d'euros, vont être utilisés pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Moins de pesticides, moins d'eau et la même rentabilité ; une équation complexe que l'agence de l'eau aide à résoudre ?

Il s'agit en effet de trouver l'équilibre entre activités économiques, la protection des milieux et les différents usages avec une garantie d'accès à l'eau de plus en plus rémunérée par les marchés. La tâche est immense. Pour progresser, nous élargissons par exemple les aides à la réduction des pesticides, y compris sur les aires de captages d'eau potable prioritaires, car cela incite à aller progressivement vers le zéro phyto. C'est une approche plus pragmatique et plus responsabilisante. Par ailleurs, nous poursuivons les aides pour la réno-

vation des ouvrages d'irrigation et incitons au développement de systèmes plus économes, comme la goutte-à-goutte. Aujourd'hui, les enjeux essentiels, ce sont la substitution et la question du stockage de l'eau, ainsi que la mobilisation de la ressource pour maintenir la valeur agricole en s'adaptant au changement climatique.

Cela nécessite de nouvelles pratiques... Suite à l'appel à projets Innovation en agriculture du 10^e programme, l'incitation aux transformations est toujours encouragée ?

Plus que jamais avec 1 million d'euros par an pour les expérimentations portant aussi bien sur les types de cultures, les techniques de récolte, le traitement des polluants, les systèmes d'irrigation... Pour changer de paradigme en agriculture, beaucoup de choses doivent être créées. Le volet innovation permet aussi de lever des freins économiques, techniques et de formation pour les professionnels volontaires.



260 M€ D'AIDES POUR LE MONDE AGRICOLE

2 PRIORITÉS

- **La réduction des pollutions agricoles sur les 269 zones de captages d'eau potable prioritaires.** Cela passe par des changements de pratiques comme la conversion à l'agriculture biologique, l'accompagnement à l'innovation et aux filières à bas niveau d'intrants ou encore l'achat de matériel.
- **Une moindre consommation de la ressource sur les secteurs déficitaires en eau** grâce à la mise en place de systèmes d'irrigation moins gourmands en eau, à des projets de substitution (stockages, transferts) ou au passage à des cultures plus économes.

40 M€

Le montant supplémentaire de l'aide à la conversion en agriculture biologique prévu au titre du 11^e programme de l'agence de l'eau.

(LE SAVIEZ-VOUS ?)

32 264

PRODUCTEURS SE SONT
ENGAGÉS EN 2016
DANS L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE, soit une
augmentation de 11,7 %
par rapport à 2015.



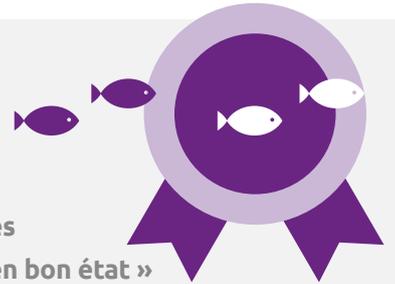
.....
➤ Source: Commissariat général au développement durable (CGDD) – Mai 2018

76

Le nombre de rivières
labélisées « rivière en bon état »
dans le bassin Rhône-Méditerranée.

En 2018, 12 nouvelles rivières ont reçu cette
distinction écologique.

Retrouvez la liste des rivières labélisées
sur www.eaurmc.fr



500

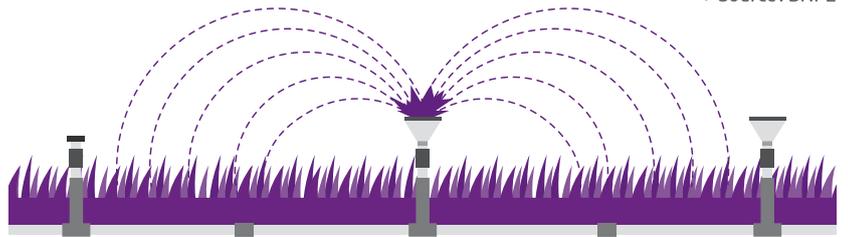
Le nombre de
litres d'eau de
mer polluée par
chaque mégot
jeté sur la plage.



3,16
milliards de m³

Le volume d'eau prélevé pour l'irrigation
en 2016. Prélèvements réalisés à 77 % dans
les 5 régions métropolitaines de la frange sud
(Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-
Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse).

.....
➤ Source: BNPE



46%

des sols artificialisés
le sont en raison de
la construction de
logements individuels.



.....
➤ Source: étude 2018 du Commissariat général au développement durable (CGDD)

- 10 à - 50 %

La baisse prévisible des débits
d'étiage pour les grands fleuves
d'ici 2070-2100.

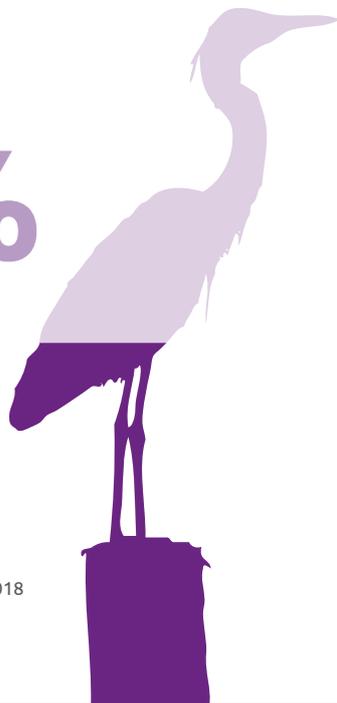
.....
➤ Source: livret
« agir pour ne pas
subir » réalisé par
les agences de
l'eau – Novembre
2018



- 60 %

La baisse des populations des espèces vertébrées depuis 1970: mammifères, oiseaux, poissons, reptiles, amphibiens.

.....
➤ Source: rapport Planète vivante - WWF 2018



500 M€

L'investissement annuel programmé des agences de l'eau pour des opérations contribuant directement à l'adaptation au changement climatique, au titre de leur 11^{ème} programme (2019-2024).



“ La goutte de pluie
En écho à la surface
Meurt en rond dans l'eau ”

*Frédéric Duparc (Saint-Avit, 40)
Extrait du recueil de Haïkus « Des flots, des mots »
publié par l'agence de l'eau*

+ 90 %



L'estimation de l'augmentation des coûts des dégâts liés à la sécheresse, aux inondations, aux submersions marines pour la période 2015-2040, par rapport à la période 1988-2013.

.....
➤ Source: www.ffa-assurance

25 800 km

de cours d'eau en France

*ont été restaurés
entre 2013 et 2017
(25 fois la Loire)*

94 500 ha

de zones humides

*ont été préservés ou restaurés
(9 fois la superficie de Paris),
avec l'aide des agences de l'eau.*



(PORTRAIT)

Jamy Gourmaud Le passeur de savoir

« Je dis souvent que je suis un contemplatif », raconte Jamy Gourmaud, cadet d'une fratrie de 3 garçons, né en Vendée et élevé à la campagne, petit-fils d'agriculteur et fils d'un chef d'entreprise. « Quand on est enfant et qu'on passe ses matinées de vacances à pêcher, on ne se rend pas compte de cet environnement. C'est plus tard que l'on comprend son importance et son utilité. Sur le plan émotionnel bien sûr, mais surtout environnemental. J'ignorais que le ver de terre que j'accrochais à mon hameçon était essentiel pour la richesse des sols tout comme le gardon ou le brochet que je pêchais l'est pour la biodiversité ». Bac en poche, décroché en section littéraire au lycée Sainte-Gabrielle au bord de la Sèvre nantaise, « dans un pensionnat en pleine nature au milieu duquel coulait une jolie rivière », aime-t-il à décrire, il entame des études de droit et d'histoire à la fac de Nantes avant de poursuivre à l'IPJ (Institut pratique du journalisme). On est en 1986. Jamy se pique d'intérêt pour la presse et la radio, mais l'actualité en décidera autrement.

**" Le savoir est pour moi
la meilleure arme du
militantisme." <**

Jeune diplômé en 1989, un copain l'invite à le rejoindre à Berlin équipé d'une caméra. « J'ai eu la chance d'assister à l'effondrement du mur, ce qui m'a naturellement amené à une série de reportages sur la chute des régimes de l'Est, dont un qui m'a permis de recevoir le prix du jeune reporter ». Après plusieurs années de free-lance, le reporter Jamy rencontre Frédéric Courant, alias Fred, journaliste de télévision qui lui demande de présenter une émission de sciences. Devenus amis, ils imaginent



et proposent le concept décalé de « C'est pas sorcier » à France 3. Parti pour tourner 2 ou 3 saisons, le duo avec Fred dure 20 ans. « Je me suis éclaté à comprendre des phénomènes scientifiques pour mieux les restituer. Quoi de plus incroyable que le mécanisme physico-chimique de la formation de la stalactite? », s'enthousiasme encore aujourd'hui le journaliste aux lunettes rondes. En parallèle, ils tournent un programme d'actu pour les ados, un autre où les deux compères voyagent dans le temps. Des émissions qui mêlent sciences, histoire et actualité suivront, dont « Le monde de Jamy » en 2013 et plus récemment « Comme une envie de jardin ». Son moteur? La découverte et le partage qui s'ensuit. « Comprendre ne gâche par la poésie. Au contraire! Une réaction chimique, comme la photosynthèse qui met en jeu le soleil, le sol et l'eau, c'est théâtral, extraordinaire ». Fervent défenseur de la planète, mais non militant, le journaliste pédagogue n'a pas fini de s'émerveiller devant cette nature et ses phénomènes qui racontent l'histoire des hommes, des espèces, des grandes découvertes, de la médecine... Et de nous en faire profiter !

Repères

1964 > naissance à Fontenay-le-Comte (Vendée)

1989 > chute du mur et 1^{er} documentaire.

1994 > première saison de « C'est pas sorcier »

2013 > 570 émissions plus tard, fin de « C'est pas sorcier » et début de « Le monde de Jamy »

Coup de cœur

L'association Initiative-Cœur. Elle permet d'opérer des enfants malades en associant mécénat humanitaire et sponsoring sportif.

Coup de gueule...

Le gaspillage. On puise dans les ressources de la planète pour produire à outrance alors qu'on jette 30 % des productions. C'est le paradoxe qui m'insupporte le plus en matière environnementale.

Les livres qui l'ont marqué

Qui se souvient des hommes de Jean Raspail. Magellan de Stefan Sweig